

**ARRETE N° 2025-125-130 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Certificat de Perfectionnement en langue et civilisation françaises - Semestre 2**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Certificat	Intitulé : Certificat de Perfectionnement en langue et civilisation françaises - Semestre 2

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame DIMIER Magali

assisté(e) des assesseurs :

- Madame CUBEDDU-PROUX Stefania

- Madame FOUCAUT Charlotte

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-131 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Certificat de Perfectionnement en langue et civilisation françaises - Semestre 1**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Certificat	Intitulé : Certificat de Perfectionnement en langue et civilisation françaises - Semestre 1

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame DIMIER Magali

assisté(e) des assesseurs :

- Madame CUBEDDU-PROUX Stefania

- Madame GANDOULY Claire

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglèna JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-132 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau A2 (FLE A2) - Semestre
1**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau A2 (FLE A2) - Semestre 1

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame HEIMBURGER Marie

assisté(e) des assesseurs :

- Madame GANDOULY Claire
- Madame FOUCAUT Charlotte

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-133 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau B1 (FLE B1) - Semestre**

1

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau B1 (FLE B1) - Semestre 1

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame GANDOULY Claire

assisté(e) des assesseurs :

- Madame FOUCAUT Charlotte

- Madame SEROBAC Maud

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-134 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau B2 (FLE B2) - Semestre
1**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau B2 (FLE B2) - Semestre 1

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame SEROBAC Maud

assisté(e) des assesseurs :

- Madame CUBEDDU-PROUX Stefania
- Madame SAUVAGE Emmanuelle

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-135 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau C1 (FLE C1) - Semestre**

1

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau C1 (FLE C1) - Semestre 1

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame SAUVAGE Emmanuelle

assisté(e) des assesseurs :

- Madame CUBEDDU-PROUX Stefania

- Madame SEROBAC Maud

- Madame DIMIER Magali

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-136 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Passerelle niveau B1 - Semestre 1**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Passerelle niveau B1 - Semestre 1

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame FOUCAUT Charlotte

assisté(e) des assesseurs :

- Madame HEIMBURGER marie

- Madame GANDOULY Claire

- Madame DIMIER Magali

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-137 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau A2 (FLE A2) semestre 2**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau A2 (FLE A2) semestre 2

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame HEIMBURGER Marie

assisté(e) des assesseurs :

- Madame GANDOULY Claire
- Madame FOUCAUT Charlotte
-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-138 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau B1 (FLE B1) - Semestre
2**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau B1 (FLE B1) - Semestre 2

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame GANDOULY Claire

assisté(e) des assesseurs :

- Madame FOUCAUT Charlotte
- Madame SEROBAC Maud

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-139 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau B2 (FLE B2) - Semestre
2**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau B2 (FLE B2) - Semestre 2

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame SEROBAC Maud

assisté(e) des assesseurs :

- Madame CUBEDDU-PROUX Stefania

- Madame SAUVAGE Emmanuelle

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-140 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau C1 (FLE C1) - Semestre
2**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre
2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à
la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau C1 (FLE C1) - Semestre 2

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame SAUVAGE Emmanuelle

assisté(e) des assesseurs :

- Madame CUBEDDU-PROUX Stefania
- Madame SEROBAC Maud
- Madame DIMIER Magali

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-141 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau C2 (FLE C2) - Semestre
2**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau C2 (FLE C2) - Semestre 2

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame CUBEDDU-PROUX Stefania

assisté(e) des assesseurs :

- Madame SAUVAGE Emmanuelle

- Madame SEROBAC Maud

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA




**ARRETE N° 2025-125-142 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Passerelle niveau B2 - Semestre 2**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Passerelle niveau B2 - Semestre 2

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame FOUCAUT Charlotte

assisté(e) des assesseurs :

- Madame SAUVAGE Emmanuelle

- Madame GANDOULY Claire

- Madame DIMIER Magali

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA

